

Treizième rapport de l'ONPE au Gouvernement et au Parlement

Année 2018

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) rend public aujourd'hui son treizième rapport annuel au Gouvernement et au Parlement.

Dans ce rapport au Gouvernement et au Parlement, qui porte sur l'année 2018, l'Observatoire s'appuie sur ses propres travaux pour souligner l'importance d'une approche globale et systémique de la protection de l'enfance dans laquelle chaque mission s'enrichit des autres et à son tour les renforce. L'observation permet ainsi de produire des connaissances scientifiques et rigoureuses dans le double souci de donner du sens et de la pertinence aux questions et aux situations complexes rencontrées en protection de l'enfance dans l'objectif de rendre ces connaissances utiles pour l'action publique. Cette approche s'appuie également sur des partenariats avec d'autres acteurs de la protection de l'enfance, qu'ils soient ministériels, départementaux ou associatifs. Ainsi, fort de ses travaux et de ses partenariats, l'ONPE présente une approche systémique de la protection de l'enfance dans laquelle sont croisés les regards pour l'observation des pratiques, la production de connaissances chiffrées, et l'élaboration de nouveaux outils afin de répondre le plus éthiquement et humainement possible aux besoins fondamentaux des enfants.

Dans une première grande partie du rapport, l'ONPE revient sur son travail d'observation des pratiques de prévention, de dépistage et de prise en charge médico-sociale et judiciaire, pour identifier les phénomènes émergents et les pratiques et politiques à promouvoir. Sont ainsi présentés différents travaux réalisés par l'ONPE sur : l'accueil des enfants de moins de 6 ans confiés en protection de l'enfance et les résultats d'une enquête nationale sur les pouponnières réalisée dans le cadre de cette recherche ; la question du statut et du délaissement des enfants confiés à l'ASE, avec un état des lieux de la mise en place des commissions pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles d'examen de la situation de ces enfants et un passage en revue légal et jurisprudentiel (y compris au niveau international) des questions de l'aménagement de l'autorité parentale, du délaissement et de l'intérêt supérieur de l'enfant ; les démarches dites de « retour sur expérience dramatique ». Plusieurs problématiques émergentes sont ensuite abordées : continuités et ruptures dans les parcours des enfants en protection de l'enfance ; violences sexuelles à l'encontre des enfants et

notamment risques prostitutionnels ; correspondances numériques dans un contexte de placement en protection de l'enfance... Enfin, sont rappelés le soutien apporté par l'ONPE à la recherche et sa capacité de conseil et d'expertise dans l'élaboration des politiques publiques.

La deuxième grande partie du rapport **traite des connaissances chiffrées produites et rassemblées par l'ONPE ainsi que des outils de cette production**. Il présente : les quatre chiffres clés sur l'enfance en danger (nombre de mineurs et jeunes majeurs suivis, nombre de mineurs ayant fait l'objet d'une saisine d'un juge des enfants, nombre de mineurs décédés de mort violente au sein de leur famille, montant des dépenses en protection de l'enfance) désormais diffusés chaque année par l'ONPE ; les chiffres relatifs aux mineurs et jeunes majeurs suivis en protection de l'enfance et leur répartition entre milieu ouvert et accueil et entre prestations administratives et mesures judiciaires, aux crimes et délits commis sur des mineurs, et à la situation des pupilles de l'État. Le rôle du dispositif Olinpe dans la production de connaissances sur les parcours des enfants suivis en protection de l'enfance est examiné ainsi que les efforts déployés pour accompagner dans des démarches partagées les départements pour la mise en œuvre de ce dispositif. Des indications sur les schémas départementaux parus en 2018 et sur les nouveaux outils d'observation en développement (socle d'indicateurs pour les Crip, études longitudinales dans les départements, comités d'experts pour lutter contre les violences faites aux enfants, expérimentation de la démarche internationale CAN-MDS) sont également apportées dans ce rapport.

La troisième et dernière partie du rapport **revient sur l'importance des observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE) dans l'observation au niveau des territoires** : état des lieux de la mise en place des ODPE et moyens mis en œuvre pour les soutenir (séminaire, espace réservé sur le site de l'ONPE...), notamment dans leur nouvelle mission de formation continue des professionnels de la protection de l'enfance au niveau des départements.

Le rapport est finalement complété de **trois annexes récapitulant les principales publications de l'ONPE au fil des années**, mises à la disposition de tous et toutes sur son site web. Le treizième rapport au Gouvernement et au Parlement, portant sur l'année 2018, est lui-même disponible sur le site de l'ONPE dans la rubrique consacrée à ses [publications](#).

Contact presse : 01 53 06 68 92 / direction@onpe.gouv.fr

Visitez notre site et abonnez-vous à notre lettre : www.onpe.gouv.fr